



**PRÉFET
DE L'YONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



REÇU

Le 25 OCT. 2023

**Direction de
la Citoyenneté et de la Légalité**

Bureau des collectivités locales

Avallon, le 20 OCT. 2023

Affaire suivie par : Corinne CRETTEZ

tél : 03 86 72 78 22 et 06 07 40 42 89

pref-relations-collectivites@yonne.gouv.fr

DCL/BCL/FPT/2023/

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé du 23 août 2023, je vous ai fait parvenir un recours gracieux vous demandant de bien vouloir inviter le conseil communautaire à retirer la délibération n° 49-2023 créant et supprimant des emplois, afin de permettre l'avancement de grade ou la promotion de plusieurs agents, au motif que ces créations d'emplois sont qualifiées de nominations pour ordre par le juge.

À la suite de ce recours gracieux, j'ai reçu, le 12 octobre dernier, la délibération n° 73-2023 par laquelle le conseil communautaire se conformait à mes prescriptions.

Compte-tenu des éléments que vous m'avez fait parvenir, j'ai l'honneur de vous informer que je mets fin à la procédure pré-contentieuse.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet,
La Sous-préfète de
l'arrondissement d'Avallon,

Naïma RAMALINGOM

Monsieur Régis LHOMME

Communauté de communes Le Tonnerrois
en Bourgogne

Le Sémaphore, 2 Avenue de la Gare
89700 TONNERRE